



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



13033171

13 FEB 2013

BRUXELLES

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0840.171.636

Dénomination

(en entier) : **Association of European Airlines**

(en abrégé) : **AEA**

Forme juridique : AISBL

Siège : Avenue Louise 350 - 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Rectificatif de l'acte intitulé "Modification des statuts" déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles le 8 janvier 2013 et publié aux annexes du Moniteur belge le 18 janvier 2013

L'assemblée des Présidents du 16 novembre 2012 a décidé à l'unanimité de modifier l'article 10 a) des statuts comme suit:

"Entre les réunions de l'Assemblée, les activités de l'AEA sont guidées par le Comité des Présidents (PC) qui est composé de 12 Présidents de Membres désignés par l'Assemblée, parmi lesquels se trouvent le Président de l'AEA pour la période bisannuelle en cours, le Vice-Président et l'ancien Président."

et non comme suit (publication erronée du 18/01/2013):

"Entre les réunions de l'Assemblée, les activités de l'AEA sont guidées par le Comité des Présidents (PC) qui est composé de 12 Présidents de Membres désignés par l'Assemblée, parmi lesquels se trouvent le Président de l'AEA pour la période bisannuelle en cours et le Vice-Président."

Cette modification ne requiert ni acte authentique ni arrêté royal.

M. Husain Khan
Secrétaire-général a.i.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature